



À Paris, le 03 février 2017

Procès-Verbal du Conseil d'Administration de Regards Citoyens

Le conseil d'administration de l'association Regards Citoyens s'est réuni le 03 février 2017 conformément à l'article 8 de ses statuts.

Conformément à l'article 8, le conseil d'administration a décidé des points suivants :

- Le conseil d'administration confirme la décision prise en assemblée générale permanente du 28 septembre 2016, déjà prise en présence de David Gayou, Nicolas Joyard et Tangui Morlier, tous trois membres du conseil d'administration et donc ayant valeur de décision du conseil d'administration, de déposer une requête auprès du Conseil d'État, contre le décret n° 2016-1036 du 28 juillet 2016 « relatif au principe et aux modalités de fixation des redevances de réutilisation des informations du secteur public » publié au Journal Officiel de la République française n° 0176 du 30 juillet 2016, en vue de la transmission d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité et de l'annulation du dit décret.
- Le conseil d'administration donne mandat à Suzanne Vergnolle, membre de l'association, pour effectuer les démarches de régularisation de signature des requêtes déposées auprès du Conseil d'État et pour déposer le mémoire en réplique à la réponse formulée par le Premier ministre.

Pour le Conseil d'Administration,

David GAYOU, administrateur

Tangui MORLIER, administrateur

Benjamin OOGHE-TABANOU, administrateur